



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Autorités de la Ville mobilisées pour protéger la population et assurer les prestations de base dans le respect de la démocratie

Attachées à une gouvernance respectueuse des principes et droits démocratiques, les autorités exécutives et législatives de la Ville de Neuchâtel se mobilisent pour permettre le fonctionnement des institutions publiques, assurer la protection des citoyennes et des citoyens et garantir les prestations de base indispensables à la population.

Au vu de l'évolution de la pandémie de coronavirus (Covid-19) et par respect des directives de la Confédération, le Bureau du Conseil général de la Ville de Neuchâtel a décidé d'annuler la séance du Conseil général qui était prévue le lundi 6 avril 2020. Les séances de commissions, sous la forme d'une réunion physique des membres, sont provisoirement différées. La mise en place de nouveaux outils qui permettront des solutions alternatives idoines pour leur tenue sont à l'étude.

Le Conseil général et le Conseil communal enjoignent dans tous les cas chacune et chacun à respecter pleinement les recommandations des Autorités fédérales, cantonales et communales afin de réussir à diminuer la durée et l'impact de cette crise.

Neuchâtel, le 19 mars 2020

Chancellerie communale

Renseignements complémentaires :

Alexandre Brodard, président du Conseil général, tél 079 698 73 26
Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, 032 717 75 02,
thomas.facchinetti@ne.ch